

À la une



Un nouveau droit à défendre !

⚖️ **À peine votée**, la loi sur l'aide à mourir est déjà sous le feu de la contestation des opposants et du classique procès en illégitimité !

Avant même le vote des députés le 15 juillet, Gérard Larcher, président du Sénat et fervent opposant au texte, annonçait qu'il saisirait le Conseil constitutionnel en cas d'adoption de la loi. **Il aurait été plus simple que le Sénat travaille le texte quand c'était son tour, plutôt que de le rejeter purement et simplement !**

Il n'était pas le seul. La veille du scrutin, le Premier ministre Sébastien Lecornu annonçait à son tour un recours devant le Conseil constitutionnel sur plusieurs dispositions de la loi.

La décision est attendue dans un mois, **repoussant encore l'entrée en vigueur de l'aide à mourir qui ne devrait désormais pas s'appliquer avant 2027...** Cela, évidemment, au détriment des personnes malades !

✕ **Plus inquiétant encore**, plusieurs responsables politiques, dont des candidats à la présidentielle, souhaitent **suspendre la loi et remettre ce nouveau droit à un hypothétique référendum. Certains vont même plus loin encore en promettant de l'abroger** dès leur arrivée au pouvoir en mai 2027.

✝ **Quant à l'Église catholique, elle ne désarme pas** et promet de multiplier les actions juridiques partout où cela sera possible pour tenter d'empêcher l'application de la loi.

🏥 **Notre association est déjà mobilisée pour défendre vos nouveaux droits et renforcer son Pôle solidarité et entraide afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi sur l'aide à mourir.**

Pourquoi nous rejoindre ?

👉 Ensemble, nous pouvons protéger et faire respecter les droits des personnes malades et des personnes en fin de vie, et aider les Français à éviter des souffrances inutiles.

👉 Car les opposants à cette liberté en fin de vie s'organisent, se coalisent pour vous empêcher d'obtenir le droit à l'autodétermination.



Je deviens membre



Je fais un don